

DNCA Invest

Société d'Investissement à Capital Variable
60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 125 012

(la « Société »)

Luxembourg, le 30 mars 2022

Cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous convier à **l'Assemblée Générale Ordinaire** (l'« Assemblée ») de votre Société qui se tiendra au siège social

le 27 avril 2021 à 15 heures

afin de délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. Affectation des résultats :
Ratification de la distribution des dividendes.
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2021:
 - M. Jean-Charles Mériaux ;
 - M. Grégoire Scheiff ;
 - M. Luc Régent ;
 - M. Thomas Péan ;
 - M. Pascal Delaunay.
5. Nominations statutaires ;
 - a. Renouvellement du mandat de :
 - M. Jean-Charles Mériaux ;
 - M. Grégoire Scheiff ;
 - M. Luc Régent ;
 - M. Thomas Péan ;
 - M. Pascal Delaunay.
 - b. Renouvellement de Deloitte Audit en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé ;
6. Ratification de la rémunération des Administrateurs ;
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

En raison de l'actuelle pandémie de COVID-19 et de la nécessité d'éviter les réunions physiques, et en conformité avec la loi du 23 septembre 2020, telle qu'amendée, l'Assemblée générale se déroulera exceptionnellement par représentation des actionnaires selon une procédure de vote par procuration uniquement.

Les actionnaires sont priés de compléter et signer le formulaire de procuration ci-joint et de le retourner à l'attention de Mme Danièle Maton par mail (lux.funds.domiciliation@bnpparibas.com) ou

courrier postal adressé au siège de la Société : BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, **pour le 21 avril 2022 au plus tard.**

Le rapport annuel au 31 décembre 2021 sera mis à disposition sur demande adressée au siège social.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Cher Actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil d'Administration,

PROCURATION

Le (les) soussigné(s),

propriétaire(s) de action(s)

Dans le nombre d'actions, les chiffres après la virgule représentent les décimales

du compartiment (code ISIN)

de **DNCA Invest** (la «Société»),

constitue pour mandataire spécial
à défaut le Président de l'Assemblée,

avec faculté de substitution, à qui il(s) confère(nt) tous pouvoirs aux fins de le(s) représenter à
l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra **le 27 avril 2022 à 15 heures**, et à tout
ajournement s'y rapportant, au siège social, et qui aura pour :

ORDRE DU JOUR

	Pour	Contre	Abstention
1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;			
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;	☐	☐	☐
3. Affectation des résultats ;			
Ratification de la distribution des dividendes	☐	☐	☐
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;			
- M. Jean-Charles Mériaux	☐	☐	☐
- M. Grégoire Scheiff	☐	☐	☐
- M. Luc Régent	☐	☐	☐
- M. Thomas Péan	☐	☐	☐
- M. Pascal Delaunay	☐	☐	☐
5. Nominations statutaires ;			
a. Renouvellement du mandat de :			
- M. Jean-Charles Mériaux	☐	☐	☐
- M. Grégoire Scheiff	☐	☐	☐
- M. Luc Régent	☐	☐	☐

- M. Thomas Péan	☐	☐	☐
- M. Pascal Delaunay	☐	☐	☐
b. Renouvellement de Deloitte Audit en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé ;	☐	☐	☐
6. Ratification de la rémunération des administrateurs ;	☐	☐	☐
7. Divers.			

Les actionnaires doivent indiquer d'une croix (x) la façon dont ils souhaitent voter. Faute d'instructions spécifiques, leur vote est considéré comme favorable.

Le mandataire peut notamment:

- Assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première Assemblée ne pourrait valablement délibérer,
- Prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du soussigné toutes décisions se rapportant à l'ordre du jour,
- Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux et, en général faire le nécessaire.

Le à

Ne varietur

Signature :